EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ARMEL

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213502503-20260302-2026_014-DE

SÉANCE DU 2 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars, le conseil municipal de la commune de Saint-Armel s'est réuni au nombre prescrit par la loi au sein de la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme la Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le seize février deux mille vingt-six, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-11 du code général des collectivités territoriales.
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14
Nombre de votants : 18
Date d'affichage de la liste des délibérations : le 9.03.2026

Présents : Mme MADIOT, maire, M. BERTHAUD, Mme CHÂTEL, M. CHAUVIÈRE, M. SIMON, adjoints, M. CHÉREL, Mme CODANDAM, M. DUCHÊNE, M. FOLEMPIN, Mme GARDET, M. HOUSSEL, M. MC DONNELL (départ à 20h15), M. MÉRIGLIER, M. PANAGET, Mme PANON
Absents excusés : Mme BELLANGER, M. CAILLARD, Mme QUINTIN, Mme REUCHERON
Pouvoirs : Mme BELLANGER à Mme GARDET, M. MC DONNELL à Mme MADIOT, Mme QUINTIN à M. DUCHÊNE, Mme REUCHERON à M. FOLEMPIN

M. MÉRIGLIER a été désigné secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

2026-014 – ADG – ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE POUR LE GROUPE SCOLAIRE ÉLIGIBLE AU TITRE DE LA D.E.T.R. (DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) – DEMANDE DE SUBVENTION ET DÉLÉGATION À LA MAIRE

Lors du budget primitif 2026, le conseil municipal a prévu l'acquisition de matériel informatique à destination du groupe scolaire des Boschaux.

Les besoins suivants ont, notamment, été identifiés par l'équipe éducative :

- Une tablette tactile (coût estimé : 159,20 € HT)
- Un vidéoprojecteur (coût estimé : 1 765,00 € HT)
- Le renouvellement de quatre ordinateurs (coût estimé : 3 695,00 € HT)

Ce matériel étant éligible à la DETR, le plan de financement envisagé pour ces acquisitions est le suivant :

=> *Dépenses*

- Montant H.T.	5 619,20 €

=> *Recettes*

- DETR 25%	1 404,80 €
- Autofinancement	4 214,40 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

1. approuve ce projet d'acquisition de matériel informatique à destination du groupe scolaire des Boschaux et le plan de financement de cette opération ci-dessus présenté ;

2. sollicite une subvention au titre de la DETR 2026 ;

3. précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026 ;

4. donne délégation à Mme la Maire pour signer toute pièce relative à cette décision.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213502503-20260302-2026_014-DE

Pour extrait conforme
Le 5.03.2026
La Maire,



La Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte reçu
à la Préfecture le :
Affiché à la Mairie le : 9.03.2026
La Maire,